

Ministères sociaux, 14 avenue Duquesne, 75350 Paris SP 07

Registre du Secrétaire général (SG) des ministères chargés des affaires sociales

Exercice des droits : SGMAS.RGPD@sg.social.gouv.fr

Intitulé	Finalités	RT	Catégorie de données traitées	Catégories de personnes concernées	Catégories de destinataires*
Gestion de proximité des ressources humaines et des affaires générales	Assurer la gestion des ressources humaines et des affaires générales à l'échelon de proximité	Secrétaire général des ministères sociaux	Données d'identification et coordonnées Informations d'ordre personnel Informations d'ordre professionnel Moyens de paiement Informations d'ordre financier et économique	Hiérarchie, agents Candidats Administrations ou organismes publics en tant qu'ils peuvent être concernés par des situations de détachement, mise à disposition, etc....	Interne aux ministères sociaux, à raison de leurs attributions
Gestion des habilitations d'accès au SNDS	Assurer la gestion des habilitations à accéder aux données du système national des données de santé relevant du secrétariat général des ministères sociaux	Secrétariat général des ministères sociaux	Données d'identification et coordonnées Données prévues dans l'arrêté 6/04/2017 et pour la gestion des habilitations (R1461-6 du CSP) Conservation jusqu'à la fin de l'habilitation	Agents habilités relevant du secrétariat général des ministères sociaux	Interne aux directions du SG + CNAM + Plateforme des données de santé (HdH)
Mission sur la « transformation »	Gestion de la mission sur la « transformation » des	Secrétaire général	Données d'identification	Agents des ministères sociaux	Interne à la mission et SG

des ministères de la santé et des solidarités	ministères de la santé et des solidarités en lien avec le ministère du travail	des ministères sociaux	Fonctions exercées et thématiques professionnelles Adresse, numéro de téléphone, email Conservation : 4 mois Questionnaires, réunions, contacts	(centrale et territoriaux)	
Témoignages CIIVISE	Recueil de témoignages volontaires de victimes d'inceste et autres violences sexuelles pendant leur minorité, ou de tiers souhaitant en témoigner, notamment à l'occasion d'une campagne d'appel à témoignages, en vue d'établir les faits, de fournir un accompagnement et une orientation, de comprendre et de prévenir, de permettre une analyse par les organismes de recherche et, de manière générale, d'améliorer la connaissance de l'inceste et des violences sexuelles faites aux enfants.	CIIVISE Secrétaire général des ministères sociaux	1° Les DPC des personnes ayant témoigné : nom, prénom, année de naissance, sexe, coordonnées, adresse électronique, situation familiale, formation, profession ; 2° Les informations sur les conditions de l'inceste et des autres violences sexuelles telles que la date, la durée, le lieu, l'identité des auteurs présumés, le cadre institutionnel, les informations sur l'entourage, les conséquences notamment sur la santé physique, la santé mentale, la vie sexuelle, la vie sociale, les suites judiciaires ou	Toute personne majeure concernée, soit comme victime, soit comme témoin, d'inceste et autres violences sexuelles pendant la minorité peut témoigner	1° Les membres et rapporteurs de la CIIVISE ; 2° Les organismes de recherche.

			<p>civiles, le suivi social, médicamenteux ou thérapeutique ;</p> <p>3° La date de réalisation du recueil du témoignage</p> <p>4° Le consentement de la personne concernée</p> <p>Les données sont conservées pour la durée des travaux de la CIIVISE sans que cette durée puisse excéder 5 ans après leur collecte.</p>		
<p>Billetterie Sociale Coupe du Monde de Rugby</p>	<p>Attribution de places pour la Coupe du Monde de Rugby aux personnels travaillant dans les établissements publics de santé et agences régionales de santé, qui sont en « première ligne » pour la coupe du monde de rugby et plus généralement au service des Français</p>	<p>SGMACS</p>	<p>Données d'identité</p> <p>Informations d'ordre professionnel</p> <p>Les données seront conservées pendant la coupe du monde plus un mois</p>	<p>Les personnels travaillant dans les établissements publics de santé et les ARS</p>	<p>Délégation interministérielle aux grands événements sportifs (DIGES) pour les noms des référents, les ARS concernées, les Etablissements publics de santé, les agents du Secrétariat général des ministères sociaux en charge du sujet pour les noms des référents</p>

*Sauf précisions spécifiques, les destinataires sont certains agents ou salariés des organismes mentionnés, dans les limites de leurs fonctions

Mesures de sécurité techniques et organisationnelles : les traitements respectaient la Politique de sécurité des systèmes d'information pour les ministères chargés des affaires sociales (PSSI-MCAS) : [Légifrance - Publications officielles - Journal officiel - JORF n° 0249 du 27/10/2015 \(legifrance.gouv.fr\)](https://www.legifrance.gouv.fr/journal-officiel/legifrance/2015/10/27/0249)